

● Février 1746 :

AC Arles, HH 3, n°215

Lettre de l'Intendant aux consuls d'Arles, relative aux grandes pluies arrivées et à l'inondation du Rhône du 20 février 1746 : une constatation par procès-verbal est demandée.

AC Tarascon, BB 48, délibération du 9 mars 1746, fol. 126

A Tarascon, plainte des habitants du quartier de Barrallier car l'irruption du Rhône a enlevé et emporté une partie du clos.

● Mai 1746 :

FLANDIN, J-L et PASQUALI, A, *Trois siècles de climat haut Alpin*, D.E.S., Grenoble, 1967.
Abrégé du cayer des délibérations des Assemblées générales des communautés du pays de Provence, Aix, David, 1749 (délibération du 23 novembre 1749 (pour 1746), p. 66).

Preuves nombreuses de grands débordements dans ce mois de mai 1746 :

- crue de la Durance en mai, avec conséquences sur les communications,
- changement de lit d'un bras de la Durance à Sénas,
- le 19 mai, le pont de La Clapière [Département des Hautes-Alpes] est emporté,
- éboulement catastrophique dans les marnes à Barles [Viguerie de Seyne].

A Barles, vingt bastides ou habitations ont été ensevelies par des éboulements de terre de la montagne, arrivés dans le mois de mai 1746 aux quartiers de Bloude Basse et Bloude Haute, Sainte-Anne et La Sourbière, "composant un hameau dont il ne reste aucune trace, et que les fonds qui en dépendoient et qui étoient les biens les plus précieux du terroir, ont été bouleversés et engravés, que les bâtiments d'un paroix à drap et d'un moulin ont été engloutis, paroissant par deux états remis par les consuls de Barles, que de 1 065 florins, dont le cadastre de cette communauté est composé, il y en a 375 [35 %] qui ont été emportés et engravés, de manière qu'elle ne peut plus être cultivée; et il est observé que la rivière de Bès qui passe dans le Village, touche de si près les maisons qu'aux moindres inondations elles sont remplies d'eau et de gravier, étant à craindre que dans les grandes inondations, plusieurs de ces maisons ne soient emportées, ce qui détermina Mr Michel Pomier à charger le sieur Vallon [ingénieur de la province] de prendre des mémoires pour la construction d'une digue".

Les assesseurs signalent, qu'en 1708, Barles fut déchargé de 1/4 de feu "pour des dommages causés par un éboulement de terre qui ayant fait joindre deux collines, avoit emporté quinze ou seize maisons de campagne et leurs tènements, avoit arrêté le cours des eaux d'un torrent, et formé une espèce de lac qui occupoit le meilleur terrain".

ADBR, C 1216, Lettre des consuls d'Orgon du 25 mai 1746, sur le débordement de la Durance.

A Orgon, on écrivait le 25 mai 1746 :

"Le débordement de la Durance a été si considérable ces jours derniers qu'elle a versé dessus les terres des particuliers et elle a formé un canal qui donne contre le pont du port vieux que la Province a fait construire ; la pente est si considérable qu'il y a tout à craindre qu'à la première crue d'eau, le pont et le chemin neuf ne soient totalement emportés jusques au Rocher, ce qui ôteroit toute communication d'Orgon à Sénas et qu'on ne pourroit y aller que

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

par bateau, ce qui procureroit une dépense très considérable à la province qui seroit forcé d'abandonner la route d'Orgon et en faire une ailleurs".

ADBR, 114 E BB 8, délibération du 28 août 1746

Le conseil de la communauté de Sénas exprime assez bien la nouvelle situation créée et les remèdes envisagés : *"Disent les dits sieurs consuls que la rivière de Durance s'étant ouvert un nouveau bras tout le long du terroir de ce lieu, qui emportoit les terres que les habitans ont tout au long de ce nouveau bras et empêcheroit même les habitans de ce lieu de pouvoir aller prendre du bois dans les illes de la Durance qui sont au-dellà de ce bras et d'y envoyer faire paître leurs bestiaux, ils ont convenu avec Messieurs les consuls d'Orgon à qui ce nouveau bras de la Durance cause le même dommage à leur terroir et donne le même empêchement à leurs habitans de faire faire conjointement entre les deux communautés une jettée ou palissade faite avec de pieux, fassines et cailloux pour détourner ledit bras de la Durance et le renvoyer dans la branche mère d'icelle lequel ouvrage on estime devoir coûter de quatre à cinq cent livres".* Le conseil accepta ces travaux, la contribution de Sénas étant du quart, *"outre le bois qu'on prendroit dans les illes du lieu pour les fascines"*. Orgon se chargeait du reste des dépenses car elle a le même souci. La palissade à construire se fera à frais communs.

AC Avignon, BB 48, délibérations du 17 août 1746, fol. 210v°

Réparation de la palière de Bonpas *"endommagée par les fréquentes inondations [Durance] arrivées cette année et sur la fin de la dernière"*.

Abrégé du cayer des délibérations des Assemblées générales des communautés du pays de Provence, Aix, David, 1747 (délibération du 5 novembre 1747).

Les conséquences des débordements des années 1745 et 1746 se feront sentir en 1747 comme l'indique le rapport de l'assesseur à l'Assemblée générale des communautés du pays de Provence :

"Ledit sieur assesseur a dit qu'il a été présenté quatre différents placets par les communautés de Barles [viguerie de Seyne], de Castellane, de Peyresc et de Fugeiret [viguerie d'Annot] qui aboutissent tous au même but : ces placets contiennent qu'il est arrivé dans leurs territoires des changemens si considérables par des ravages ou des éboulements de terre qu'ils seront obligés de diminuer leur cadastre d'un nombre extraordinaire de livres cadastrales par les dommages causés aux fonds. Toutes ces communautés demandent qu'il soit fait rapport de l'Etat où elles se trouvent pour obtenir de la prochaine assemblée générale un soulagement suffisant sur les impositions par une diminution de leur fouage".

L'assemblée délibéra qu'il serait fait rapport des dommages causés dans les territoires des dites communautés par un de messieurs les procureurs du pays, pour le rapport fait et rapporté à la prochaine assemblée générale y être statué.

• Juin 1746 :

Bibliothèque Musée Arbaud, Fonds Mirabeau : Mémoires domestiques du marquis de Mirabeau

"Au mois de juin, il y eut à Mirabeau un si terrible orage qu'il fit de plus grands maux que ceux de l'automne précédent ; les murs du jardin et toutes les retenues que j'avois fait faire sur le ruisseau La Sangade furent emportées, ainsi que la prise du moulin, etc. La désolation fut grande et c'est une des plus fortes et coûteuses calamités que j'ay essuyé à Clapiers, ayant été presque entièrement ruiné".

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



• Août 1746 :

ACHARD, Paul, *Notes chronologiques sur les différentes inondations dont la ville d'Avignon et les lieux environnants ont eu à souffrir*, Avignon, Typ. de F. Seguin aîné, 1873.

Des pluies diluviennes, qui commencèrent le 18 août, font enfler à tel point la rivière de l'Auzon que le 26 du même mois, elle était à une hauteur telle qu'on ne l'avait jamais vue ainsi. Mèze et autres cours d'eaux du pays débordèrent de même. Le territoire de Loriol était entièrement sous l'eau. Des prières publiques furent faites à Villes, Flassan, Mormoiron, Mazan, Carpentras et Monteux pour demander à Dieu la sérénité du ciel (d'après AC Mazan, procès contre le sieur des Isnards).

• Septembre 1746 :

AC Orange, BB 40, fol. 204, délibération du 18 septembre 1746

Délibération au sujet des dommages occasionnés par le débordement de la rivière de l'Aygues, à Orange.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur